

Maître d'Ouvrage

COMMUNE DE SAINT-LOUP-GEANGES
Mairie
12, rue Jean-Baptiste Cautin
71350 SAINT-LOUP-GEANGES

Tél : 03 85 49 48 09
mairie.st-loup-geanges@wanadoo.fr

Equipe

TECTA

Missions TECTA

Dossier de déclaration
Loi sur l'eau

Caractéristiques

Première tranche de
21 885 m² de surface
privative

Une seconde tranche de
16 780 m² de lots privatifs

Montant des travaux VRD
Phase études

2016 (en cours)

Phase travaux

CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITES « LES PLANTES » SUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUP-GEANGES (71)

DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU (articles R214-1 à R214-56 du Code de l'Environnement)

Le projet de la commune de Saint-Loup-Géanges est de créer une zone d'activité à l'entrée Nord de la zone agglomérée de la commune.

Cette zone accueillera un supermarché et des commerces, un atelier de mécanique, une maison de santé et une pharmacie. Ces activités, d'ores et déjà définies, seront incluses dans une première tranche de 21 885 m² de surface privative.

Une seconde tranche de 16 780 m² de lots privatifs est prévue sur la partie Sud dont la commune possède la maîtrise foncière. Les activités occupées sur cette tranche ne sont pas définies à l'heure actuelle.

L'accès à la ZA des Plantes s'effectuera depuis la RD 970 (route de Beaune), puis la RD 239 en empruntant un rond-point. Une voie d'accès sera aménagée depuis cette RD pour desservir les différents lots.

L'accès à la maison de santé et à la pharmacie s'effectuera de manière indépendante directement depuis la RD 970.

La création de cette zone d'activités doit permettre de proposer davantage de services de proximité à la population de la commune et des environs. La zone assurera un marquage plus important de l'entrée dans la zone agglomérée de la commune. La création d'un giratoire est étudiée en parallèle de la création de cette zone, permettant de sécuriser les entrées et sorties tout en luttant contre les vitesses excessives de certains usagers au droit de cette zone.

Le projet est intégré en limite des zones urbanisées, ce qui confère une unité géographique aux habitations présentes sur la commune.



Photo 1 : RD239 (Nord du site) en direction de l'intersection avec la route de Beaune (RD 970)



Photo 2 : Vue sur les terrains de la ZA depuis la limite Sud au niveau de la RD 970

La surface totale du projet est de 46 000 m² environ. Quelques écoulements peuvent être interceptés par le projet depuis le Nord-Ouest, mais ils sont globalement interceptés par le chemin d'exploitation °5 existant en limite Ouest de la future ZA et par la RD 239 au Nord. Un fossé traverse par ailleurs le terrain.

Le terrain d'implantation du projet se trouve en limite Nord de la ZNIEFF de type 1 « Vallée de la Dheune ».